

8-2-3 Vassā (Entrée de Retraite des moines).

Vassā, c'est une période de trois mois, durant laquelle les moines bouddhistes restent dans leur pagode pour apprendre ou approfondir leur connaissance sur l'Enseignement du Bouddha. Elle a lieu pendant la saison des pluies. Les chemins sont boueux et lors de leurs déplacements, les moines pourraient écraser des insectes.

Le Bouddha a décidé d'instaurer cette période de retraite, suite à l'évènement suivant :

Un jour, le Bouddha était dans la pagode de Veḷuvan, près de la ville Rāja Gaha. A cette époque, la retraite n'existait pas encore. Les gens ont critiqué les moines bouddhistes qui se déplacent toute l'année. Pendant la saison des pluies, ils peuvent marcher sur des jeunes pousses de plantes ou des insectes, alors que durant cette période, les religieux des autres communautés restent dans leur refuge. Même les oiseaux restent dans leur nid. Il n'y a que les moines de Sākya qui sortent et se déplacent partout.

En entendant ces critiques, le Bouddha a convoqué ses disciples et leur a dit : « Je vous accorde une période de retraite ».

La période de retraite dure trois mois. Elle commence le 1^{er} jour de la lune décroissante du mois d'Āsaḍha et se termine le 15^{ème} jour de la lune croissante du mois d'Assuja (s'il y a deux mois d'Āsāḍha, c'est le 2^{ème} Āsāḍha qu'on prendra).

Durant la période de retraite, les moines bouddhistes ne peuvent pas se loger en dehors de leur lieu de retraite, même pour une nuit. Ils ne doivent pas s'absenter de la pagode pendant la nuit. Un moine qui n'a pas respecté cette règle est considéré comme ayant rompu le Vassā et violé la discipline monastique de la Communauté (Saṅgha). Mais s'il a des choses importantes et nécessaires à accomplir, il est autorisé à s'absenter pour une période maximale de sept jours, et au 7^{ème} jour, il doit rentrer à la pagode ou au lieu de retraite avant l'aurore.

Retour à la page précédente en cliquant sur la flèche (←) de retour au coin gauche et en haut de l'écran.